

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-237/SG/CG portant Modification de l'arrêté n° 68-282/SG/CG du février 1968 portant règlement du logement es fonctionnaires et agents affectés dans les services, territoriaux..

n° 75-237/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
27 février 1975

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1975

Date du numéro
10 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les dispositions de l'article 11 de l'arrêté n° 68-282/SG/CG du 28 février 1968 susé, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes: «Art. 11 (nouveau). — Une indemnité mensuelle de logement est allouée aux membres du Conseil de Gouvernement non bénéficiaires d'un logement de fonction, Cette indemnité est réduite lorsqu'un logement de fonction est mis a leur disposition, Leurs dépenses d'eau, d'électricité et de renouvellement de leur ameublement seront également prises en charge par le budget local dans la limite des crédits inscrits acet effet.»

Art. 2

—Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1975.